

## **Projet de transfert de la cotation des titres TIVOLY d'Euronext Paris vers Euronext Growth**

Le conseil d'administration de TIVOLY (Euronext (FR0000060949) TVLY) réuni le 19 octobre, a décidé de soumettre aux actionnaires, lors d'une assemblée générale mixte qui se tiendra le 24 novembre 2020 le projet de transfert de la cotation des titres de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris fin janvier 2021.

### **Motifs du transfert**

Euronext Growth s'est affirmé depuis sa création comme le marché de prédilection pour les entreprises de croissance d'une capitalisation boursière de moins d'un milliard d'euros et d'un flottant suffisant, supérieur à 2,5 millions d'euros.

Ce projet vise donc à permettre à TIVOLY d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de la Société. Ce transfert lui permettra de bénéficier de la dynamique et de la visibilité de ce marché, tout en réduisant ses coûts.

### **Modalités du transfert**

Le conseil d'administration, qui s'est réuni aujourd'hui, a décidé de mettre en œuvre ce projet de transfert.

Sous réserve de l'accord des actionnaires et d'Euronext Paris SA, cette cotation par admission directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission directe aux négociations des actions existantes de TIVOLY, qui cesseront concomitamment d'être cotées sur Euronext Paris. Aucune action nouvelle ne sera émise à l'occasion de ce transfert.

La société TIVOLY sera accompagnée dans son transfert sur Euronext Growth par Gilbert Dupont en tant que Listing Sponsor.

Conformément à la réglementation, la Société souhaite informer ses actionnaires de certaines des conséquences légalement possibles d'un tel transfert :

- Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 resteront établis selon les normes IFRS. A compter de l'exercice 2021, le rapport semestriel, incluant les états financiers et le rapport d'activité, sera publié dans un délai de 4 mois après la fin du semestre (au lieu du délai de 3 mois en vigueur sur Euronext) et ne fera plus l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes. Le Groupe pourra également choisir d'établir ses comptes soit dans le référentiel IFRS, soit en normes françaises.

- TIVOLY restera soumise, pendant une durée de 3 ans à compter du transfert sur Euronext Growth, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.
- Au-delà de ce délai de 3 ans, le mécanisme de l'offre publique obligatoire s'appliquera en cas de franchissement par un actionnaire, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote. Les seuils de communication de franchissement de seuils seront alors également limités aux franchissements de 50% et de 95%.
- Euronext Growth étant un système multilatéral organisé de négociation, TIVOLY demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (dit "règlement MAR").
- Les dirigeants de TIVOLY (et les personnes qui leur sont liées) demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créance du Groupe.

La Société attire l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth une évolution de la liquidité du titre différente de celle constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

### **Calendrier prévisionnel de l'opération (sous réserve de l'accord d'Euronext)**

Si les actionnaires de TIVOLY se prononcent favorablement sur le projet de transfert, l'admission sur Euronext Growth interviendra dans un délai minimum de deux mois après l'Assemblée Générale.

- |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lundi 19 octobre</b>              | Réunion du Conseil d'administration en vue de convoquer une assemblée générale mixte devant notamment statuer sur le projet de transfert vers le marché Euronext Growth, et publication du communiqué de presse relatif au projet de transfert sur Euronext Growth.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Mardi 24 novembre</b>             | Réunion de l'assemblée générale mixte se prononçant notamment sur le transfert vers le marché Euronext Growth.<br>A l'issue de l'assemblée générale, en cas de vote favorable, réunion du Conseil d'administration décidant de mettre en œuvre l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte.<br>Demande auprès d'Euronext de radiation des titres de la Société du marché réglementé d'Euronext Paris et demande concomitante d'admission directe des titres sur le marché Euronext Growth.<br>Publication d'un communiqué de presse relatif à la décision du Conseil d'administration et à la demande d'admission sur le marché Euronext Growth. |
| <b>A compter du lundi 25 janvier</b> | Radiation des titres Tivoly du marché réglementé d'Euronext Paris et admission des titres sur le marché sur Euronext Growth (en fonction des délais d'instruction d'Euronext)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

**Prochaine publication :**

**Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, le 29 octobre 2020**

**TIVOLY est un groupe industriel qui a pour vocation la conception, la production et la commercialisation d'outils de coupe et de produits et services associés destinés aux professionnels de la fabrication et de la maintenance, aux artisans et aux particuliers, au secteur aéronautique et au secteur médical et dentaire.**

**TIVOLY est éligible au PEA PME**

**Euronext ( FR000060949 ) TVLY [www.tivoly.com](http://www.tivoly.com)**



**Directeur Financier Groupe**

Edouard TIVOLY

[edouard.tivoly@tivoly.com](mailto:edouard.tivoly@tivoly.com)

+ 33 (0)4 79 89 59 07



**Aelium Finance et Communication**

J. GACOIN / V. BOIVIN

[tivoly@aelium.fr](mailto:tivoly@aelium.fr)

+ 33 (0)1 75 77 54 65

